



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'Article L.441.6 du Code du Commerce fait obligation des présentes conditions générales de vente.

Article 1 : Objet

Ce document fixe les conditions respectives des parties et permet, conformément au code de la consommation, de réguler et rendre transparentes les activités de vente de prestations de formations et de services avec nos clients. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client.

Article 2 : Documents contractuels

Ici & Ailleurs fait parvenir au client une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L63553-1 et L6353-2 du Code du Travail. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au client sur demande.

Article 3 : Modalités de paiement et règlements

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au tarif en vigueur. Toutefois, pour ses activités de formation professionnelle continue, Ici & Ailleurs bénéficie d'une exonération de la TVA, délivrée par la DIECCTE.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture.

Règlement par financeur (Région, Pôle Emploi, OPCO, ou autre) : il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation ; l'accord de financement doit être communiqué au minimum 1 semaine avant le démarrage afin de confirmer l'inscription à la formation ; le paiement des prestations de formation se fait suivant les modalités de règlement dudit financeur.

Règlement par le client : le paiement peut être effectué par chèque, virement ou espèces. Un acompte de 30% devra être versé au minimum 1 semaine avant le démarrage de la formation afin de confirmer l'inscription.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Article 4 – Modalités d'annulation

En cas de dédit signifié par le client au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Ici & Ailleurs offre au client la possibilité : de repousser l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue, et après accord préalable du financeur ; de remplacer le

stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins de formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

Pour les formations intra-entreprise, dans le cas d'une annulation communiquée par le client à moins de 15 jours calendaires et au moins 3 jours calendaires avant la session, 50% du montant de la formation seront facturés ; pour toute annulation communiquée à moins de 3 jours calendaires avant la session, 100% du montant de la formation sera facturés.

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation d'Ici & Ailleurs distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaires et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être prises en charge par le financeur mobilisé. Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Ici & Ailleurs.

Article 5 – Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Seules les inscriptions confirmées par un bon pour accord du financeur sont prises en compte.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Ici & Ailleurs se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Article 6 – Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Ici & Ailleurs est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients. Ici & ailleurs ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure : maladie grave ou accident de l'intervenant, désastre naturel, interruption des communications ou des transports, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Ici & Ailleurs.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'Article L.441.6 du Code du Commerce fait obligation des présentes conditions générales de vente.

Article 7 : Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale) utilisés par Ici & Ailleurs pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client ou le stagiaire s'interdisent de transmettre, de reproduire, d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Ici & Ailleurs.

Article 8 : Confidentialité et communication

Ici & Ailleurs, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Ici & Ailleurs au client. Ici & Ailleurs s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les stagiaires. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

Cependant, le client accepte d'être cité par Ici & Ailleurs comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise Ici & Ailleurs à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretien avec des tiers, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article 9 : Protection et accès aux informations à caractère personnel

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78.4 du 06 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004 et le décret n°2019-536, le client dispose d'un droit d'accès, de suppression des données le concernant. Par ailleurs, les données contenues dans les fichiers clients ne peuvent être consultés que par les services internes habilités et ne peuvent être communiquées qu'à des destinataires et des personnes autorisés.

Ici & Ailleurs conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, Ici & Ailleurs s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout

moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations. Un droit à l'image sera proposé à la signature aux stagiaires pour toute utilisation de photographie ou vidéo, individuelle ou de groupe, sur nos réseaux sociaux et site Web.

Article 10 : Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans ce document sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et Ici & Ailleurs à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le règlement des litiges sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de SAINT-PIERRE (97410), quel que soit le siège ou la résidence du client.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Ici & Ailleurs qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Article 11 : Election de domicile

L'élection de domicile est faite par « Ici & Ailleurs » à son siège social au 4 rue Franck Camille Cadet, ZIE Les Sables 97427 Etang-Salé.

Fait à : L'Etang-Salé

Le : 14 avril 2020

Signataire : Anne PERRAULT, gérante de Ici & Ailleurs

